Interpellation

Blonay–Saint-Légier : les visiteurs sont-ils tous les bienvenus ?

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Le quartier dans lequel j'ai le plaisir de vivre du côté de la Route de Fenil depuis 25 ans comprend six maisons, et est habité par neuf familles. Il s'agit d'un quartier serein et où il fait bon vivre.

Toutefois, en l'espace d'une année, le quartier a été victime de deux cambriolages, et la police a dû être appelée à 4 reprises en lien avec des incursions suspectes.

Le 3 octobre dernier, j'ai surpris, tout à fait par hasard, trois individus, qui s'étaient introduits dans la propriété de mon voisin et cherchaient manifestement à accéder à la villa. J'ai pu intervenir rapidement et les faire partir. Il s'agissait d'adolescents ne parlant pas le français et d'origine extra européenne.

La police s'est rendue sur place, a procédé aux constatations et a examiné les images de vidéosurveillance disponibles. Je tiens à saluer le sérieux de cette intervention. Mon propos porte sur l'évolution de la situation et les moyens de prévenir de tels événements. En effet, à l'échelle de notre quartier, cette succession d'événements suscite une inquiétude bien compréhensible.

Ces faits constituent-ils une concentration malheureuse d'incidents dans un périmètre restreint, ou reflètent-ils une dégradation plus générale de la sûreté dans notre commune ? Le sentiment d'insécurité mérite d'être entendu ; pour apprécier la situation et y répondre, nous avons également besoin de chiffres.

Dans cet esprit, je prie la Municipalité de solliciter auprès de l'ASR un état de situation clair, chiffré et accessible, permettant de situer notre commune dans son contexte régional, et de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle évolution observe-t-on concernant les cambriolages, les tentatives de cambriolage, les autres vols et les agressions sur le territoire communal ? La Municipalité peut-elle présenter les chiffres des cinq dernières années disponibles, ainsi que ceux de l'année en cours comparés à la même période des années précédentes, en les mettant en perspective avec la situation des autres communes du périmètre de l'ASR ?

2. Les données permettent-elles d'identifier des secteurs particulièrement touchés ou des phénomènes récurrents, notamment en matière de périodes à risque et de

modes opératoires ? Dans quelle mesure les affaires élucidées révèlent-elles une dimension transfrontalière ?

3. Quels moyens de prévention, de présence policière et d'enquête sont actuellement mobilisés, et quels résultats obtiennent-ils ? L'ASR dispose-t-elle des moyens nécessaires, en coordination avec la police cantonale, ou identifie-t-elle des besoins complémentaires ?

Au nom de nos concitoyens, préoccupés par l'évolution de la situation sécuritaire sur notre commune, je remercie d'avance la Municipalité pour les actions qu'elle entreprendra dans le cadre de la présente interpellation.

Blonay-St-Légier, le 27 octobre 2026.
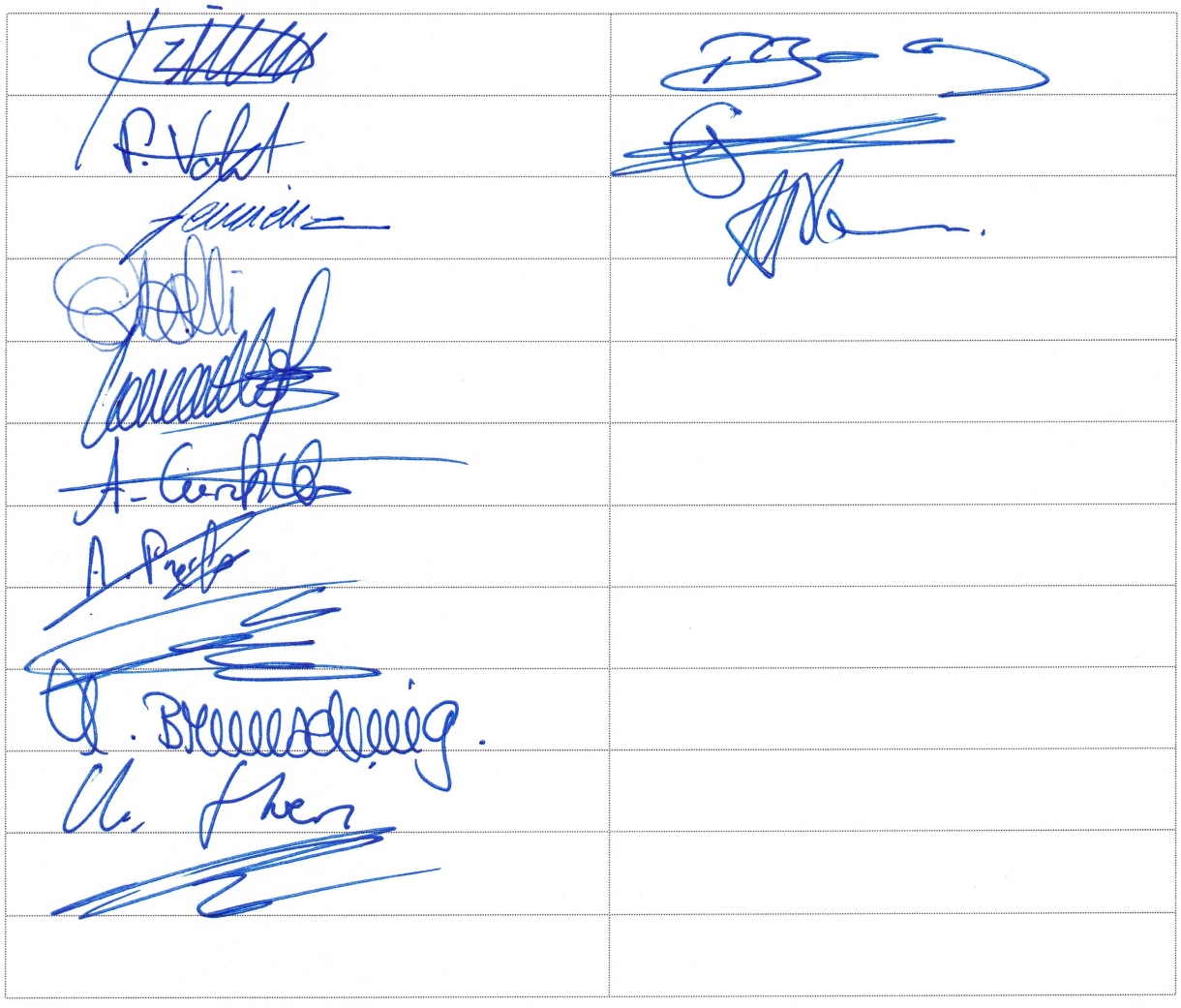
Marc Châtelain
Conseiller communal